



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

3 janvier 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans par arrêté du 7 janvier 2002 (JO du 12 janvier 2002).

CALCIUM TEVA 500 mg, comprimé à sucer
B/60 (CIP : 361 167-8)

Laboratoires TEVA Classics

Carbonate de calcium

Date de l'A.M.M. : 6 mars 2001

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux.

Indications Thérapeutiques :

- Carences calciques, notamment en période de croissance, de grossesse, d'allaitement.
- Traitement d'appoint des ostéoporoses : séniles, post-ménopausiques, sous corticothérapie, d'immobilisation lors de la reprise de la mobilité.

Posologie : cf. R.C.P.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune donnée susceptible de modifier l'appréciation du service médical rendu par rapport à celle mentionnée dans le précédent avis de la Commission de la Transparence.

Conformément aux avis précédents rendus pour les spécialités de la même classe, le service médical rendu par cette spécialité est important dans les indications de l'AMM.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et à la posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription

Taux de remboursement : 65%